

académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or

éducation
nationale



Rapport sur l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

- Session 2015 -

2G, rue général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cédex
tél : 03 45 62 75 00
Fax : 03 45 62 75 33

L'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle comporte une épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat et une épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

- 5 postes offerts - 21 candidats se sont inscrits et étaient présents à l'épreuve d'admissibilité,

- 13 candidats admissibles - 5 admis et 2 admis sur liste complémentaire.

Observations :

➤ Epreuve d'admissibilité :

Les dossiers RAEP sont rédigés correctement par les candidats qui ont présenté la diversité de leurs missions.

Il est conseillé aux candidats de souligner les compétences qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs missions et de valoriser leur parcours professionnel en mettant en évidence les compétences acquises.

Les candidats sont invités à donner quelques exemples de travaux qu'ils ont conduits dans le cadre de leurs missions, décrites dans le dossier RAEP.

➤ Epreuve d'admission :

L'épreuve a été bien préparée par les candidats admis : bonne connaissance du système éducatif, exposé clair et structuré de leurs missions et de leur parcours professionnel, bonne maîtrise de la communication orale, mise en évidence des compétences acquises, capacité à se situer dans leur environnement professionnel, capacité à se projeter sur des postes à responsabilités supérieures. Les candidats admis ont su mettre en valeur leur parcours professionnel en soulignant une volonté d'évolution professionnelle.

Les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve doivent éviter de présenter un exposé chronologique et descriptif. Ils doivent préparer de manière structurée leurs réponses portant sur les missions et l'actualité du ministère de l'éducation nationale.

Fait à Dijon, le 22 juin 2015

La Présidente,



Joëlle Lanot